



Elu-e-s régionaux Europe Ecologie
Conseil Régional Midi-Pyrénées

Assemblée plénière

Jeudi 19 décembre 2013

Agenda 21 Régional «Seconde Génération» 2013-2017

Intervention de Françoise Dedieu-Casties

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

Depuis 2007, année d'adoption de notre 1er Agenda 21 et de sa reconnaissance nationale, la Région a diffusé les principes du développement durable dans ses politiques. Diverses actions ont été conduites

- en termes de sensibilisation – Midi-Pyrénées est en effet à l'origine des 1ères assises nationales du développement durable en 2002 (nous les avons également accueillies en 2005 et 2011),
- dans le domaine des économies d'énergies, de la protection des ressources et espaces naturels, par exemple le Plan « Midi-Pyrénées Energies 2011-2020 », la création de Réserves Naturelles Régionales, le soutien aux Parcs Naturels Régionaux
- en termes également d'accès et de soutien à la culture, d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes, de prise en compte des situations de handicap avec notamment l'Agenda 22
- sans oublier les actions conduites dans les domaines des transports collectifs régionaux et de leur accessibilité, de l'aménagement du territoire avec les Grands Sites, des activités économiques non seulement dans le domaine de l'agriculture mais aussi du tourisme, des entreprises, de l'économie sociale et solidaire

Cette volonté politique se concrétise aussi dans les financements, par exemple avec la conditionnalité des aides à des critères environnementaux et sociaux.

L'institution agit en parallèle pour tendre vers plus d'exemplarité : au travers de la commande publique, au travers enfin de la gestion de son patrimoine bâti et de l'usage qui en est fait – Midi-Pyrénées étant l'une des deux seules Régions à être certifiées ISO 14001.

Il ne s'agit que de quelques exemples : Je ne m'attarderai pas plus longtemps, je vous ai présenté très récemment notre dernier rapport DD.

Aujourd'hui, je vous propose de renouveler l'engagement de la Région pour un développement durable avec l'Agenda 21 régional seconde génération. Considérant le fait que le 1er Agenda 21, adopté en mars 2007 pour 5 ans, arrivait à son terme, l'Assemblée Plénière de décembre 2012 a en effet décidé de lancer la préparation d'un deuxième Agenda 21 pour la période 2013-2017.

Pour mémoire, notre 1er Agenda 21 a fait l'objet de deux bilans (un à mi-parcours en 2010 et un à fin 2011) et d'une évaluation. La région, en partenariat avec l'INSEE, a créé la première batterie d'indicateurs régionaux. Cette batterie d'indicateurs est en cours de rénovation dans le cadre d'une convention INSEE-Région-ARPE 2011-2015. Aussi vous trouverez page 10 du volume 1 quelques exemples d'indicateurs régionaux rénovés (données 2012) en terme de production d'EnR, de situation de la région face à l'illettrisme ou de production de granulat.

J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter les résultats de cette évaluation, je vous rappelle néanmoins que près de 70 indicateurs ont été suivis et renseignés dans le cadre de la mise en œuvre des 65 actions de l'Agenda 21 2007-2013. Leur évolution a été positive en termes de nombre d'actions menées, de montants engagés et de partenaires associés. Ces avancées concrètes reposent surtout sur les acteurs locaux, dont les collectivités. Le 1er Agenda 21 a permis de diffuser dans la plupart des secteurs d'interventions de la Région et dans l'ensemble des services, les principes et enjeux du développement durable.

Il s'agit avec le 2ème Agenda 21 régional ou Agenda 21 de seconde génération, de consolider et de pérenniser la politique régionale de développement durable dans sa dimension transversale, en améliorant toujours sa cohérence et lisibilité. Sa forme et son contenu ont nécessairement évolué. Mais nous connaissons tous, en matière de DD, l'importance de la continuité dans la mise en œuvre et de la durée des dispositifs.

L'Agenda 21 régional « seconde génération » vise avant tout à fixer le cap et à constituer un guide vers l'action. Comme la première édition, il est l'aboutissement d'un travail de concertation conduit entre 2011 et 2013 avec non seulement le Groupe Citoyen de Concertation, rencontré à trois reprises, mais aussi avec les partenaires de l'Institution et des élus du Conseil Régional (une centaine de structures ont été associées à une journée de travail en mars 2013), les membres du Conseil Régional des Jeunes (consultés via leur page facebook), les chargés de mission Agenda 21 des collectivités territoriales (réunis une journée en avril 2013).

Vous trouverez trace de ce travail partenarial dans le volume 3, annexes 2-3-4-5 notamment.

En parallèle, a été conduit un travail interne avec l'ensemble des Vice-Présidents et Présidents de Commissions (3 réunions de travail se sont tenues 30/11/12, 07/02/13 et 16/05/13) et avec toutes les directions opérationnelles/techniques.

Chaque étape d'élaboration de l'agenda 21 a été validée en réunion de VP ou en CP.

De plus, la préparation de ce nouvel Agenda 21 a été adaptée, autant que faire se peut, au calendrier de révision du SRADDT. Des échanges entre les deux démarches ont régulièrement été organisés afin notamment de garantir la prise en compte de données communes issues du diagnostic de développement durable de 2012, ce diagnostic permettant ainsi d'alimenter les travaux du SRADDT.

Comme le contexte a évolué entre 2006 et 2012, ce nouvel Agenda 21 doit en tenir compte et intégrer les enjeux qui persistent ou ont émergé depuis 2006. A titre d'exemples, je citerai, et vous les trouverez de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du volume 3 (synthèse du diagnostic territorial) l'usage encore important de la voiture individuelle, une urbanisation galopante et l'enjeu croissant de maîtrise de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, la précarisation des ménages aggravée par la crise, les pressions sur l'environnement et les paysages, la dépendance aux énergies fossiles, une disparité territoriale en matière de risques naturels et d'accessibilité aux énergies renouvelables, les inégalités entre les femmes et les hommes, les attentes en termes de proximité des services et d'accès à la formation, la prise en compte du vieillissement de la population et de l'évolution des structures familiales, la nécessité de poursuivre la mise en cohérence et la lisibilité des plans et schémas de la Région. Mais aussi quelques signaux encourageants : la diminution depuis 2006 des émissions de CO2, l'accroissement de l'usage des transports collectifs régionaux, ...

Au regard de tous ces enjeux décrits dans le diagnostic qui sert de socle à l'Agenda 21 de seconde génération (présenté en commission en 2012), et considérant les résultats de l'évaluation du premier Agenda 21, les quatre grandes priorités suivantes ont été retenues pour l'Agenda 21 « seconde génération » :

- Contribuer à la transition écologique et énergétique du territoire : réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection des ressources naturelles, éducation à l'environnement et au développement durable, développement de la filière bois, ...

- Atténuer les disparités spatiales, économiques et sociales : réduction des inégalités en matière d'emploi, d'accès aux services, d'activités économiques, développement des solidarités intergénérationnelles, atténuation des inégalités entre les femmes et les hommes, déploiement de l'intermodalité, ...

- Adapter les modes d'actions aux mutations démographiques et sociétales : accessibilité physique et financière aux équipements, favoriser les actions génératrices de lien social (espaces d'échanges, accès à la culture et au patrimoine), faciliter l'accès à la formation, l'insertion, développement des nouvelles technologies (TIC), ...

- Poursuivre les efforts d'exemplarité de la Région à savoir ce que peut faire la Région sur son patrimoine, ses moyens humains, l'impact de ses activités quotidiennes : dématérialisation, méthodes et outils de concertation, économies d'énergie, ...

Ces quatre priorités font écho au cadre de référence national élaboré par le ministère. Le lien avec les 5 finalités du cadre national est illustré par 5 pictogrammes que vous retrouverez sur les fiches.

Le projet d'Agenda 21 « seconde génération » qui vous est soumis aujourd'hui est composé de 3 volumes.

Le volume 1 présente la démarche, l'architecture et le contenu de ce nouvel Agenda 21.

Il présente notamment les 24 nouveaux chantiers à mettre en œuvre. Ces chantiers viennent compléter/faire évoluer les démarches régionales en cours pour répondre à des enjeux non traités actuellement ou qui nécessiteraient des réponses renouvelées. Ils sont issus des résultats de la concertation et du travail conduit en interne. Plus précisément, 33% des nouveaux chantiers font partie des propositions du GCC et 46% notamment font partie des propositions des partenaires externes.

Une fiche détaillée a été élaborée pour chacun de ces nouveaux chantiers. Ces fiches précisent, au-delà des finalités du développement durable et des priorités concernées, les objectifs poursuivis, les modalités de mise en œuvre dont le suivi prévu (à savoir les partenaires et directions associés, le calendrier, le budget prévisionnel, les indicateurs de suivi et de réalisation ainsi que les pictogrammes cités plus haut). Quelques exemples de nouveaux chantiers issus directement de la démarche Agenda 21 :

- l'accompagnement pour le développement des biotechnologies industrielles pour la valorisation du carbone renouvelable (dans le cadre de la Stratégie Régionale pour l'Innovation),
- l'élaboration d'un Plan régional pour l'agro-écologie en cohérence avec la future loi d'avenir sur l'agriculture,
- le développement d'une mobilité durable avec notamment l'accompagnement au développement du télétravail, le développement de l'intermodalité
- la préparation d'une stratégie régionale pour la biodiversité et d'un plan forêt-bois-carbone 2014-2020,
- la mise en réseau des ressources régionales pour l'éducation à l'environnement et au développement durable:
- la création d'un comité consultatif de suivi de l'Agenda 21 destiné à évaluer la démarche et à proposer des évolutions, en particulier sur la participation citoyenne. Ce comité sera composé, en plus d'élus-e-s, de représentants des habitants (issus par exemple du GCC et du panel de citoyens), du CRJ, des partenaires de l'institution.
- la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'Hôtel de Région et dans les lycées
- la mise en œuvre d'un « service régional intégré de la rénovation énergétique des logements »
- la préparation d'un 3ème plan en faveur de l'égalité femmes-hommes.

De plus, nous avons pour ambition d'aider à mieux prendre en compte les priorités stratégiques retenues en matière de développement durable dans les futurs projets/dispositifs/actions mis en œuvre par la Région afin que le développement durable devienne encore plus une priorité transversale.

Pour cela, une grille de questionnement de référence, transversale à l'ensemble des politiques régionales a été élaborée et est présentée dans le volume 1. Cette grille est conçue comme un outil d'aide à la décision, souple et adaptable à la diversité des thématiques. Elle pourra être utilisée aux différentes phases de l'action publique : lors de sa conception, pendant sa mise en œuvre et au moment de l'évaluation.

A la demande des élus, elle pourra aussi être utilisée sur des dispositifs déjà en place afin d'en évaluer la pertinence et de les faire évoluer si nécessaire.

Les questions portent à la fois sur :

- le contenu du projet : les objectifs visés et les actions prévues

- la démarche mise en place : méthode d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet

Il s'agit avec cet outil, non pas de censurer une action, un dispositif mais d'identifier des pistes d'améliorations possibles pour mieux prendre en compte les 4 priorités de la Région en matière de développement durable dans la mise en œuvre du projet. >C'est un véritable outil de pilotage des politiques régionales.

Ainsi l'Agenda 21 « seconde génération » deviendra un réel outil de projet transversal et d'amélioration continue.

Le volume 2 met en exergue les démarches existantes qui concourent d'ores et déjà aux 4 priorités retenues car nous nous inscrivons dans la durée. La Région Midi-Pyrénées est engagée dans des actions de développement durable depuis plus de 10 ans. La diversité des actions en cours contribuant aux priorités stratégiques du second Agenda 21 rend compte de l'implication de toutes les politiques de l'institution. Parce que ces dispositifs se poursuivront dans les prochaines années, l'Agenda 21 de seconde génération intègre ces actions concrètes, au même titre que les actions nouvelles. En tout 105 actions déjà en place ont été recensées, chacune fait aussi l'objet d'une fiche détaillée (au sens schémas, plans, « Grands » dispositifs).

Enfin, le volume 3 est quant à lui consacré aux annexes, et comporte une synthèse de l'évaluation du 1er Agenda 21, la liste des propositions issues de la concertation, l'avis citoyen du GCC, les analyses des contributions des lycéens et apprentis lors du Festiv 2012 et des contributions du CRJ, la liste des indicateurs constituant le nouveau tableau de bord de l'Agenda 21.

Je m'arrêterai un instant sur les indicateurs. Ils sont de deux types : les indicateurs stratégiques (indicateurs de contexte), environ 20, et les indicateurs de suivi/ résultat des actions au nombre de 50 environ.

J'attire votre attention sur le fait que pour gagner en lisibilité et en efficacité, le bilan annuel de l'Agenda 21 seconde génération et le Rapport annuel de développement durable ne feront qu'un à partir de 2014. Le Rapport annuel de développement durable rendra ainsi compte de l'état d'avancement des différentes actions relevant de l'Agenda 21, grâce à l'actualisation, dans la mesure du possible, des indicateurs clés (révélant la situation du territoire midi-pyrénéen) et au renseignement des indicateurs de suivi et de résultat des démarches conduites et des nouveaux chantiers.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 « nouvelle génération » sera suivie par un comité consultatif, comme cela est proposé dans l'une des fiches nouveaux chantiers, composé de représentants des citoyens de partenaires de l'institution, d'élu(es), il assurera le suivi de l'agenda 21. Il sera force de proposition pour de nouveaux chantiers. Un des premiers travaux sera de préparer la charte de fonctionnement.

L'Agenda 21 « seconde génération » est une opportunité pour la Région de démontrer si toutefois cela était encore nécessaire, une nouvelle fois, que le développement durable est un fil rouge du projet régional.

Il devrait être le 2ème de cette génération à être approuvé au niveau national, après la Franche-Comté.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir l'adopter...

Agenda 21 Régional «Seconde Génération» 2013-2017

Intervention de Isabelle Meiffren

Coup de projecteur sur 6 des chantiers nouvellement inscrits dans notre feuille de route , 6 chantiers innovants, qui permettent à notre institution de progresser dans sa démarche d'exemplarité, et à nos concitoyens de s'engager concrètement, dans des trajectoires vertueuses.

Premier chantier : le télétravail, travail à domicile, ou plus convivial, travail dans des espaces partagés. Plébiscité par les salariés, comme par de nombreux dirigeants d'entreprises, le télétravail est un élément clé des mobilités durables.

Nous allons donc conduire des études exploratoires pour définir nos modalités d'accompagnement les plus pertinentes.

Avec la mise en place d'un open data, c'est à dire la mise en ligne des données régionales (études, cartes, ...) de façon organisée, c'est la vie démocratique, la création de liens de proximité numériques que nous voulons favoriser. Il s'agit là d'une véritable évolution « informationnelle » qu'il nous faut conduire, en apportant une réelle plus-value aux contenus que nous allons partager, sans pour autant nous couper du nécessaire dialogue avec nos concitoyens.

Autre grand chantier : la participation à la création d'un service régional de la rénovation énergétique des logements au plus près des besoins d'information et d'accompagnement financier des ménages, avec l'ensemble des acteurs du secteur.

Nous allons également nous attaquer au gâchis du gaspillage alimentaire, dans nos établissements en premier lieu. Les données disponibles nous invitent à ne plus laisser ce sujet sous le tapis : Un tiers (260 kg par an par habitant en France) des aliments sont perdus ou gaspillés, tandis que ce qui est jeté dans nos pays repus d'Europe et d'Amérique du Nord permettrait de nourrir jusqu'à trois fois le milliard de personnes qui souffrent de faim dans le monde !

Nos poubelles débordent ? Il n'en reste pas moins que nous devons aussi progresser sur la qualité du contenu de nos assiettes : nous nous félicitons donc de l'élaboration d'un plan pour l'agroécologie. Il s'agit de remettre le sol, la biodiversité, au cœur des pratiques, en d'autres termes de reprendre le chemin d'une agriculture productive et de qualité, qui nous affranchisse des engrais et des pesticides, délivre des produits sains, et redonne du sens et de l'appétence au métier d'agriculteur.

Le développement durable c'est aussi cela : avoir le souci de la création d'emplois durables et de qualité, pour que chacun trouve sa place dans la société.

Nous saluons aussi, et j'en arrive à une autre action qui nous tient à cœur, la création d'un incubateur régional d'innovation sociale, véritable « outil régional d'incubation et d'accompagnement pour les initiatives créatrices d'activités marchandes dans le domaine de l'innovation sociale ».

Rendez-vous donc dans un an, pour faire le point sur l'avancée de cet agenda 21 seconde génération